

# REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME CONCERTATION

## MISE A DISPOSITION D'UN REGISTRE DE CONCERTATION ET DE LA DCM

Direction de l'urbanisme, de l'environnement, du cadastre et du foncier

Le conseil municipal a prescrit en date du 14/12/2015 (DCM n°179/2015) la révision du Plan Local d'Urbanisme. Cette révision a notamment pour objectif de rendre conforme le Plan Local d'Urbanisme aux lois dites Grenelle. Elle a pour finalité d'approuver les nouvelles politiques et règles d'urbanisme sur la commune de La Londe les Maures.

Ladite délibération a fixé les modalités de concertation permettant une juste information et participation du public pendant toute la procédure. Cette concertation est préalable à l'arrêt du projet qui fera l'objet d'une enquête publique avant approbation du P.L.U par le conseil municipal.

Les moyens d'information mis en place sont :

- L'information de la population sur le site internet de la commune, par voie de presse, affichage en mairie principale et par le bulletin municipal,
- La tenue de deux réunions publiques,
- La réalisation de deux expositions publiques.

Les moyens d'expression mis en place sont :

- La mise à disposition du public d'un registre à feuillets non mobiles destiné aux observations de toutes personnes intéressées. Ce registre sera mis à disposition de la population à la direction de l'urbanisme, de l'environnement, du foncier et du cadastre aux heures et jours habituels d'ouverture.
- L'ouverture d'une boîte E-mail à l'adresse suivante : [concertationPLU@lalondelesmaures.fr](mailto:concertationPLU@lalondelesmaures.fr).
- L'ensemble des pièces disponibles sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la commune : [www.ville-lalondelesmaures.fr/revision-du-plu/](http://www.ville-lalondelesmaures.fr/revision-du-plu/)

Les observations pourront être également adressées, par écrit, à l'adresse suivante :

**Mairie de La Londe les Maures**  
**Monsieur le Maire, Service Urbanisme**  
**Révision du PLU**  
**Place du 11 novembre - B.P 62**  
**83250 LA LONDE LES MAURES**

Pendant la durée de la concertation, toutes informations ou demandes relatives à ce projet peuvent être sollicitées auprès de la direction de l'urbanisme, de l'environnement, du foncier et du cadastre de la commune : M. HEDON Yves du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 ou par téléphone au 04-94-01-55-33 aux mêmes horaires.

Les lieux, dates et heures auxquels seront organisées les réunions seront précisés par voie de presse et affichage en mairie principale et mairie annexe, au service urbanisme, ainsi qu'à Notre Dame des Maures, au rond-point de Valcros, à l'Argentière, au Port, à Saint Nicolas, à Valrose, aux Bormettes, à la caserne des pompiers, au rond-point de la poste, au parking du casino.